



12 mars 2020

Cours de sensibilisation aux violences domestiques

Depuis le lancement des cours de sensibilisation et d'information sur les violences domestiques, 580 collaboratrices et collaborateurs en provenance de sept institutions du Haut-Valais et d'une trentaine du Valais romand y ont participé. Ces formations sont proposées par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) en collaboration avec différents partenaires. Elles ont été adaptées afin de répondre au mieux aux attentes du terrain.

580 professionnel-le-s formé-e-s

Depuis le lancement des modules de sensibilisation et de formation à la gestion des violences domestiques en 2018, 130 personnes ont profité de cette formation en provenance de sept institutions dans le Haut-Valais. Dans le Valais romand, près de 450 professionnel-le-s en provenance d'une trentaine d'institutions en ont bénéficié. Au total, 580 professionnel-le-s issus de domaines très variés ont été formé-e-s afin de réagir de manière adéquate face à des situations de violences domestiques qu'elles et ils risquent de rencontrer dans leur pratique : des collaboratrices et collaborateurs de la police, des services d'ambulances, des centres médico-sociaux, mais aussi des APEA (Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte), des centres SIPE, des structures d'accueil pour jeunes ou d'intégration, des infirmières scolaires, etc.

Il s'agit d'un pas important en avant dans la lutte contre un fléau que le canton a décidé de combattre activement, depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les violences domestiques le 1^{er} février 2017.

La formation

Les modules de formation proposés permettent d'acquérir une compréhension dynamique et intégrée des violences domestiques, en abordant les notions d'emprise et de dépendance spécifiques au sujet. Ils permettent de renforcer les compétences des professionnel-le-s potentiellement en lien avec des personnes concernées, afin de les entendre et de les orienter au mieux. Deux types de modules sont disponibles : d'une durée de deux heures, le premier peut être intégré à des colloques ou des assemblées générales ; le second, qui dure quatre heures, permet d'approfondir la compréhension du phénomène et est adapté à des petits groupes. Ces deux modules peuvent être complétés par une présentation des prises en charge adaptées aux auteur-e-s et mises en place pour diminuer les récidives.

Après deux ans, les modules ont été adaptés aux demandes du terrain et revus. Une nouvelle mouture est maintenant disponible sur demande auprès de l'OCEF, au 027 606 21 20 ou egalite-famille@admin.vs.ch

Offre de l'OCEF

Outre ces modules, l'OCEF dispose d'un site internet dédié aux violences domestiques, qui permet aux victimes, aux auteur-e-s et aux proches de trouver de l'aide. Une brochure et un flyer en dix langues sont aussi disponibles. Une première campagne de sensibilisation grand public a eu lieu en 2018.

Chiffres

Pour rappel, en 2018, selon les statistiques de la Police cantonale, les violences domestiques ont fait 500 victimes en Valais, dont trois homicides et une tentative d'homicide.

Personnes de contact

Isabelle Darbellay Métrailler, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20

Ursula Stuedi, collaboratrice scientifique de langue allemande, 027 606 21 20

Plus d'infos sur : www.violences-domestiques.ch

Annexe : flyer